



es démarches à votre arrivée

Peut-être avez-vous droit à des aides ?

- A.P.L. (C.A.F.) Locapass (organisme d'action logement proche du domicile)
 FSL (Conseil Général)

Avez-vous pensé à activer vos abonnements ?

- Eau Gaz Électricité Téléphone/Internet
 Énergies (Électricité/Gaz) : depuis le 1^{er} juillet 2007, le choix du fournisseur d'énergie incombe au locataire (liste de fournisseurs disponible sur <http://www.cre.fr> ou en appelant au **0810 112 212**).

› Avez-vous signalé votre changement d'adresse ?

(pensez aux démarches en ligne mon.service-public.fr)

- | | | | |
|---|--------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> La Poste | <input type="checkbox"/> CAF/MSA | <input type="checkbox"/> Services fiscaux | <input type="checkbox"/> Sécurité sociale |
| <input type="checkbox"/> Banques | <input type="checkbox"/> Assurances | <input type="checkbox"/> Mutuelles | <input type="checkbox"/> Écoles |
| <input type="checkbox"/> Caisse de retraite | <input type="checkbox"/> Pôle Emploi | <input type="checkbox"/> Employeurs | |

Vous avez signé le contrat de location et l'état des lieux de votre nouveau logement : vous êtes à présent chez vous. Vérifiez votre nom sur la boîte aux lettres.

› Avez-vous pensé aux autres formalités ?

- Mairie (inscription sur la liste électorale, changement d'adresse sur la carte d'identité)
- Préfecture (changement d'adresse de carte grise)

Pour bien vous installer, vérifiez les points suivants :

- Emplacement des compteurs
- Mise en route du générateur d'eau chaude
- Mise en route du chauffage
- Branchement de la gazinière
- Évacuation des eaux usées (lave-linge, lave-vaisselle)
- Mode de séchage du linge - Évacuation du sèche-linge électrique
- Évacuation et tri des déchets ménagers
- Prise téléphone
- Prise télévision

